

LE TENEUR DE COMPTE-CONSERVATEUR DE TITRES

QUI PEUT ETRE TENEUR DE COMPTE-CONSERVATEUR DE TITRES ?

- ⇒ Les banques et les établissements financiers ;
- ⇒ Les intermédiaires en opérations de bourse ;
- ⇒ Les sociétés émettrices pour les titres qu'elles émettent et qu'elles gèrent directement.

QUELLES SONT LES EXIGENCES POUR ETRE TENEUR DE COMPTE-CONSERVATEUR ?

- Etre habilité par la COSOB ;
- disposer de moyens humains et matériels suffisants ;
- Se conformer aux principes et règles de la comptabilité titres ;
- Avoir des dispositifs de protection des avoirs de la clientèle ;
- Avoir un dispositif de contrôle interne ;
- Adhérer au dépositaire central des titres – Algérie Clearing-

QUELLES SONT SES PRESTATIONS ?

- Il assure la garde et l'administration des titres qui lui sont confiés au nom de leurs titulaires.
- Il exécute les instructions reçues (négociation, nantissement, mutation, transfert) ;
- Il applique les opérations sur titres (paiement de dividendes, intérêts, virement de droits....)
- Il informe les titulaires sur :
 - l'exécution de leurs instructions (avis d'exécution),
 - mouvements de leurs comptes (relevé de compte, relevé de portefeuille),
 - Les opérations sur titres affectant des titres dont il est dépositaire et pour lesquelles le titulaire est susceptible d'exercer un droit (avis d'opérations sur titre).

VOS PREMIERS PAS AVEC LE TENEUR DE COMPTE

- Choisir un teneur de compte qui vous ouvrira un compte titres associé à un compte espèces ;
- Remplir et signer un formulaire d'ouverture de compte titres ;
- Signer une convention de compte qui définit les principes de fonctionnement du compte titres.

A partir de là, vous pouvez passer vos ordres pour réaliser vos transactions.

Si vous êtes détenteurs de titres sous la forme de certificats physiques (papier) et que l'émetteur décide de l'inscription en compte de ses titres (dématérialisation) vous devez en plus :

- *Faire une demande d'inscription en compte et remettre vos certificats nominatifs. Votre teneur de compte vous remet un récépissé.*
- *Après validation de vos certificats par les sociétés émettrices, votre teneur de compte crédite votre compte et vous remet un relevé de compte attestant de l'inscription des titres que vous avez remis sous forme de certificats.*

Que vous apporte-t-il de nouveau ?

- ⇒ *Sécurité de la conservation des titres ;*
- ⇒ *Mise à disposition plus rapide des titres achetés et des espèces correspondant aux titres vendus ;*
- ⇒ *Encaissement des intérêts et dividendes (versés directement dans votre compte espèces).*